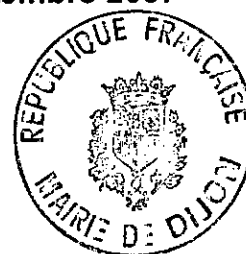


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SÉGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. J.P. GILLOT - M. BERTELOOT - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Stationnement payant – Années 2001 à 2007 – Bilan - Communication**

Monsieur Gervais, au nom de la commission de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La politique de stationnement constitue à la fois un levier de la politique de déplacement et de la politique d'aménagement urbain d'une ville. Dans ce cadre, il convient de chercher à favoriser le maintien et le développement de l'habitat et des activités économiques, tout en évitant la congestion liée à un afflux trop important de véhicules.

Le stationnement payant est l'outil le mieux adapté à ces objectifs de prime abord contradictoires. La présente communication a pour objet de dresser un bilan des actions menées depuis 2001, dans ce domaine.

L'une des premières mesures prises par la nouvelle municipalité a été de redonner à la place de la Libération son rôle d'espace convivial, en lui retirant son statut de parking. La poursuite de la piétonnisation du centre ville (place Emile Zola, rue Jules Mercier, rue Vauban, etc) a entraîné la suppression de places de stationnement payant qui a été compensée par la mise en stationnement payant de nouveaux sites en hypercentre ou à proximité immédiate.

Parallèlement, les résidents de la zone du "centre ville" se sont vu offrir progressivement de nouvelles facilités : réduction de 30 % dans tous les parkings du centre ville (1 802 abonnements "résidents" en 2007) et possibilités de stationner pour 2 €/jour ou 25 €/mois sur 602 places en limite du centre ville (875 vignettes délivrées en 2006).

Dans la "première couronne" autour du centre ville, les habitants de deux quartiers ont également souhaité que soit mis en place un stationnement payant pour éviter l'afflux de véhicules dans leurs rues. Ainsi, depuis mars 2007, le quartier au-dessus de la gare dispose de 394 places payantes où les résidents peuvent se garer pour 1 €/jour et 10 €/mois (392 vignettes déjà délivrées). Les mêmes règles sont applicables également cours Général de Gaulle depuis le début du mois de juillet.

Les visiteurs peuvent, contrairement à d'autres grandes villes, toujours trouver des places en surface (3 496 places payantes) ou en ouvrages (3 562 places) pour venir faire des achats, du tourisme, des démarches administratives ou autres, ou tout simplement profiter des multiples attraits de la ville.

Pour les visiteurs amenés à venir fréquemment, le parcmètre individuel à fente (PIAF) est un moyen de paiement pratique et sûr. 583 exemplaires sont en service ; il s'est vendu 1 370 cartes à 30 € en 2006 dans les services municipaux et les bureaux de tabac partenaires.

Pour le bon fonctionnement des commerces, quinze aires de livraisons de l'hypercentre ont été aménagées en "places éclair" avec délivrance d'un ticket gratuit pour éviter les usages abusifs.

De plus, les commerçants peuvent offrir à leurs clients le stationnement dans les parcs en ouvrage grâce aux "tickets commerçants" vendus à prix très avantageux par la Ville.

Par ailleurs, plusieurs centres commerciaux de quartier ont été équipés en horodateurs pour permettre une meilleure rotation des véhicules (place Barbe, rue de Talant, avenue de l'Ouche, quai Nicolas Rolin, etc). Commerçants et clients sont aujourd'hui parfaitement satisfaits de ce système.

Le stationnement des personnes appelées "pendulaires", venant travailler en centre ville, est plus délicat. En effet, les véhicules de ces personnes constituent des "ventouses" qui ne peuvent pas être systématiquement acceptées en centre ville. Il leur est certes possible de stationner en ouvrage ou dans les rues à stationnement payant de "longue durée", mais il convient de favoriser pour ces derniers un report modal. C'est le sens de la restructuration du réseau Divia en 2004 et du développement en cours des actions en faveur des vélos.

L'ouverture prochaine de parcs "relais" en périphérie favorisera l'intermodalité. La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise devrait inaugurer à cet effet un parc de 155 places à Mirande à la fin de l'année.

Parallèlement, d'autres actions ont été menées pour améliorer l'attractivité des parkings (meilleur éclairage, simplification des tarifs, acceptation de la carte bleue aux caisses automatiques, etc) tout en réduisant la subvention d'équilibre de la Ville au budget annexe.

Enfin la parution du "guide du stationnement" en 2005 a servi de support pour mieux faire connaître toutes les possibilités offertes aux Dijonnais. Il conviendra sans doute de renouveler cette opération pour tenir compte des améliorations les plus récentes.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007



Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 27/09/07